

Montréal, le 20 novembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Hugo Sigouin-Plasse et Philip Thibodeau
Réglementation et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à
compter du 1^{er} octobre 2019
Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 2**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie confirme, par la présente, qu'elle tiendra une séance de travail avec son personnel technique et Énergir sur la mise à jour du dossier mentionné en titre faisant suite à la décision [D-2019-141](#), le **22 novembre 2019, à compter de 13h30** dans la Salle Marcelle-Ferron de ses locaux de Montréal.

Plus particulièrement, ce suivi portera, notamment, sur les paragraphes suivants :

- [365] portant sur le revenu requis de l'année 2019-2020;
- [427] et [428] portant sur les projets d'investissement à des fins d'injection dont le coût individuel est inférieur à 4 M\$;
- [428] portant sur le revenu requis de l'année 2019-2020

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd